

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392 22 février 2006

SOMMAIRE

A.E.T., Accueil des Enfants de Tchernobyl, A.s.b.l.,	Gefirex Holding S.A., Wiltz	18795
Leudelange	Groupe Lita, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18793
Aberdeen Investment Services S.A., Luxembourg. 18807	Groupement d'intérêt économique pour la réalisa-	
Aberdeen Investment Services S.A., Luxembourg. 18808	tion d'actifs immobiliers du groupe ARBED, Lu-	
ACFI S.A.H., Strassen	xembourg	18781
Alternative Solutions S.A., Luxembourg 18771	Hôtel Central Molitor, S.e.c.s., Luxembourg	18770
Altuma S.A., Luxembourg	Hutchison Europe Telecommunications, S.à r.l.,	
Altuma S.A., Luxembourg	Luxembourg	18792
Amazon Services Europe, S.à r.l., Luxembourg 18777	Invesco GT Management S.A., Luxembourg	18779
Amazon Services Europe, S.à r.l., Luxembourg 18779	Kredietbank Informatique G.I.E., Luxembourg	18810
ANI S.A.H., Strassen	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	18809
Anigolet S.A.H., Strassen	Kurt Beier Luxembourg, S.à r.l., Steinsel	18771
Ärenzdall Jonglenster S.C.I	Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18774
Association du Personnel de la Banque et Caisse	Mittal Steel Europe S.A., Luxembourg	18792
d'Epargne de l'Etat, A.s.b.l., Luxembourg 18781	Montségur Gestion S.A., Luxembourg	18780
AstraZeneca Luxembourg S.A., Ehlange 18793	NeWeb Holding S.A., Luxembourg	18776
Azelis S.A., Luxembourg	Novakem S.A., Luxembourg	18810
Azelis S.A., Luxembourg	Pacelco Holding S.A., Luxembourg	18812
B.M.T. S.A.H., Strassen	Partegen S.A., Luxembourg	18810
Basell AF S.C.A., Luxembourg	(La) Piémontaise S.A., Luxembourg	18777
Bisho S.A.H., Strassen	Prebli Finance Corporation, S.à r.l., Luxembourg	18811
BS3 Group S.A., Luxembourg 18808	Pyrrhus, A.s.b.l., Dahlem	18792
CALYON Succursale de Luxembourg S.A., Luxem-	proma Unternehmensberatung, S.à r.l., Luxem-	
bourg 18776	burg	18815
Cercle des Sports Jeunesse 07 Kayl, A.s.b.l 18771	Questalon S.A., Luxembourg	18814
Chibi S.A.H., Strassen	Rendite Lux I S.A., Luxembourg	18816
De Vlier Lux S.A., Steinfort	Richemont S.A., Luxembourg	18772
De Vlier Lux S.A., Steinfort	Saxophonia S.A., Luxembourg	18776
Douvelle S.A., Luxembourg	Sea Island Cotton, S.à r.l., Luxembourg	18809
Dresdner Bank AG	Severina Invest S.A., Luxembourg	18782
Eurobarbican, S.à r.l., Luxembourg	Sinf S.A.H., Strassen	18780
Europa Verde S.A.H., Luxembourg 18770	Société Anonyme des Anciens Magasins Jules	
Excite Invest S.A., Luxembourg	Neuberg, Luxembourg	18774
Faispro S.A., Luxembourg	Surf In S.A., Luxembourg	18783
Fin-Zo S.A., Luxembourg	Symbolix, S.à r.l., Luxembourg	18811
Fintralux S.A.H., Strassen	Tectrona, S.à r.l., Luxembourg	18775
G.F.I. S.A., Gestion Financière International S.A.,	Thésée, Sicav, Luxembourg	18775
Luxembourg 18811	TS Eurosquare Holdings II, S.à r.l., Senninger-	
Gefirex Holding S.A., Wiltz	berg	18801



EUROPA VERDE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 29.700.

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 20, avenue Marie-Thérèse, BP 477, L-2014 Luxembourg avec effet au 30 mai 2005.

Certifié conforme

B. Grespan

Liauidateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048999.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

A.E.T., ACCUEIL DES ENFANTS DE TCHERNOBYL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.

R. C. Luxembourg F 1.117.

Annexe aux statuts

Lors de l'assemblée générale du 4 juillet 2004, l'assemblée a accepté le point 6 de l'ordre du jour «Changement de siège social».

Ce dernier est donc transféré officiellement à la date du 4 juillet 2004 à

Nouvelle adresse:

2B, rue des Roses, L-3367 Leudelange,

En lieu et place de

Ancienne adresse:

27, rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2004.

Les membres du comité

M. Blau / M.-J. Blau-Flammang / M.-T. Gregoire / G. Jungbluth /

A. Martin / M. Martin Toully / A. Neuens / R. Simon Bremer

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04083. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050113.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

HOTEL CENTRAL MOLITOR, Société en commandite simple.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 806.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que la répartition des parts sociales est la suivante:

	Pleine propriété	Nu-propriété	Usufruit
Madame E. Mayer-Molitor	93 parts		
Mademoiselle Marie-Anne Molitor	95 parts		
Monsieur Edouard Molitor	93 parts		
Docteur Jules Molitor	93 parts		
Monsieur Ady Molitor	150 parts		
Monsieur Félix Molitor	150 parts		
Monsieur Jean Molitor	375 parts	150 parts	
Mademoiselle Mady Molitor			150 parts
Monsieur Pierre Mayer	1 part		

- que Mademoiselle Marie-Anne Molitor a donné sa démission de gérante et qu'elle a été remplacée par Monsieur Pierre Mayer, demeurant à Dudelange, 21, rue de la Poste.

Pour extrait conforme

P. Mayer / J. Molitor

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097838.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



KURT BEIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 43.680.

AUSZUG

Aus einem Vertrag über die Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 17. Juni 2005 geht hervor, dass die Gesellschaft dänischen Rechts HJERING SYSTEMINVEST APS, mit Gesellschaftssitz in DK-6710 Esbjerg V, Soebakken 3, ihren 1 (einen) Geschäftsanteil an die KURT BEIER A/S mit Gesellschaftssitz in DK-6710 Esbjerg V, 20, Handvaerkervej, abgetreten hat.

Das Gesellschaftskapital in Höhe von 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Geschäftsanteile von je EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro) gehört damit als Inhaberin sämtlicher 100 (einhundert) Geschäftsanteile der alleinigen Gesellschafterin KURT BEIER A/S.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2005.

Für die KURT BEIER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053662.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CERCLE DES SPORTS JEUNESSE 07 KAYL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

DISSOLUTION

Mesdames, Messieurs,

Le comité de la C.S. JEUNESSE 07 KAYL, A.s.b.l. tient à vous informer, que les membres de ladite association, réunis en assemblée générale ordinaire en date du 7 juillet 2005, ont, en vue de la fusion avec le SC TETANGE, décidé la dissolution de l'association C.S. JEUNESSE 07, A.s.b.l. conformément à l'article 18 de ses statuts.

Tous les biens ont été affectés à l'UNION 05 KÄL-TÉITENG auparavant.

Kayl, le 8 juillet 2005.

Pour le comité

R. Rolz / A. Bombardella

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04332. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058947.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 89.561.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille et cinq, le quinze mars à 12 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le n° R.C. B 89.561, établie et ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant au 525, Chaussée de Nivelles à 1500 Halle en Belgique, qui désigne comme secrétaire Monsieur Koen Andries, administrateur de société, demeurant au Heymboschlaan, 131 /2d à 1090 Bruxelles en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Siemons, employé privé, demeurant au 23/3 Koninging Astridplein à 1090 Bruxelles en Belgique.

L'ensemble des actionnaires étant présents à la présente assemblée et se considérant comme régulièrement convoqués, il n'est pas nécessaire de justifier du mode de convocation utilisé. Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dont il résulte que l'intégralité des actions au porteur émises est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

- 1. Démission de deux administrateurs.
- 2. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 3. Nomination de l'administrateur-délégué.
- 4. Transfert du siège social de la société.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale démissionne les trois administrateurs composant le conseil d'administration, à savoir:

- 1) La société anonyme S.A. IMMOVIA, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.959, avec siège social au 68, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg,
- 2) Monsieur Patrick Talazac, né le 23 décembre 1956 à Saint Maur des Fossés et domicilié au Chachy Bleid à B-6760 à Virton en Belgique.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale nomme:

- 1) Monsieur Koen Andries né le 17 juillet 1969 à Berchem Sainte Agathe en Belgique, administrateur de société et demeurant au Heymboschlaan, 131 /2d à 1090 Bruxelles en Belgique,
- 2) Monsieur Didier Siemons né le 25 février 1968 à Watermael Boisfort en Belgique, employé privé et demeurant au 23 / 3 Koninging Astridplein à 1090 Bruxelles en Belgique,
- 3) Monsieur Gontran Stiernon né le 21 janvier 1963 à Namur en Belgique, conseil économique et demeurant au 525 chaussée de Nivelles à 1500 Halle en Belgique,

en tant qu'administrateur et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale nomme Monsieur Koen Andries, prénommé, comme administrateur-délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010 et lui confère tous les pouvoirs nécessaires à la gestion ordinaire de la société y compris la gestion des comptes bancaires.

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg vers sa nouvelle adresse qui est Val Sainte Croix, 31 à L-1371 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est clôturée ce jour à 14 heures.

G. Stiernon / K. Andries / D. Siemons

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02580. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055632.3/1091/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

RICHEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 16.576.

Le registre du commerce est requis de procéder à l'inscription de:

- Monsieur Thomas Lindemann

Suite à sa nomination prenant effet en date du 27 juin 2005.

Conseil d'administration:

- M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130 République d'Afrique du Sud,
- M. Jan Rupert, 27, Knighsbridge, London, SW1X 7YB, U.K.,
- M. Albert E. Kaufmann, 6, bvd James Fazy, 1201 Génève, Suisse,
- M. Norbert A. Platt, Hellgrundweg, 100, D-22525, Hamburg,
- M. Richard Lepeu, 6, bvd James Fazy, CH-1201 Génève,
- M. Callum Barton, 6, bvd James Fazy, CH-1201 Génève,
- M. Eloy Michotte, 15, Hill Street, London, W1X 7FB, U.K.,
- M. Frederick Mostert, 15, Hill Street, London, W1X 7FB, U.K.,
- M. Simon Critchell, 27, Knighsbridge, London, SW1X 7YB, U.K.,
- M. Piet Beyers, 34, Alexander Street, Stellenbosch 7600, République d'Afrique du Sud,
- M. Henry-John Belmont, 8, rue de la Golisse, CH 1347 Le Sentier,
- M. Bernard Fornas, 11, rue du Marché, CH 1201 Génève,

Mme Pilar Boxford, 27 Knighsbridge, London, SW1X 7YB, U.K.,

- M. Giampiero Bodino, Viale Carlo Poma, Milano 20129, Italie,
- M. Alan Grieve, 8 bvd James Fazy, CH-1201 Génève,
- M. Thomas Lindemann, 8 bvd James Fazy, CH-1201 Génève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061960.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.



DRESDNER BANK AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 40.106.

IV. Luxeilibui

Aufgrund heute erfolgter Einsicht in das Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main - HRB 14000 - (letzte Eintragung vom 19. Mai 2005) bescheinige ich, dass die folgenden auszugsweise wiedergegebenen Eintragungen mit den im Handelsregister stehenden Eintragungen übereinstimmen und die weggelassenen Eintragungen den wiedergegebenen Teilen nicht entgegenstehen.

a) Firma: DRESDNER BANK Aktiengesellschaft

b) Sitz: Frankfurt am Main

c) Gegenstand des Unternehmens: Betrieb von Bankgeschäften aller Art sowie das Erbringen von Finanz-, Bera-

tungs- und ähnlichen Dienstleistungen. Soweit gesetzlich zulässig, kann die Gesellschaft alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Geschäftszweck der Gesellschaft zu fördern, insbesondere Grundstücke erwerben, verwalten und veräußern, sich an anderen Unternehmen beteiligen sowie solche Unternehmen gründen oder erwerben sowie Zweigniederlassungen im In und Ausland errichen. Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre Geschäftstätigkeit auch durch Tochter-, Beteiligungs- und Gemeinschaftsunternehmen auszuüben sowie Unternehmens- und Kooperationsverträge mit anderen Gesellschaften abzu-

schließen.

Grundkapital: EUR 1.502.972.205,80

Vorstand: Dr. Herbert Walter, Frankfurt am Main

Andrew Pisker, London / Großbritannien Dr. Andreas Georgi, Frankfurt am Main Dr. Friedrich Wöbking, Pullach

Dr. Stephan-Andreas Kaulvers, Hatten

Jan Kvarnström, Hamburg

Karl Ralf Jung, Feldkirchen-Westerham Klaus Rosenfeld, Frankfurt am Main

Otto Steinmetz, Mannheim Wulf Meier, Worms.

Die Gesellschaft wird durch zwei Vorstandsmitglieder oder durch ein Vorstandsmitglied in Gemeinschaft mit einem Prokuristen gesetzlich vertreten.

Prokura: Das Handelsregister weist eine große Anzahl von Prokuristen auf.

Jeder von ihnen vertritt die Gesellschaft gemeinsam mit einem Vorstandsmit-

glied oder einem anderen Prokuristen.

Rechtsverhältnissse: Tag der Eintragung: 5. Februar 2003

Auf Grund des in der Hauptversammlung vom 20. Mai 1994 beschlossenen bedingten Kapitals wurden im Jahr 2002 2.733.088 Bezugsaktien ausgegeben.

Das Grundkapital beträgt nunmehr 1.502.972.205,80 EUR.

Der Aufsichtsrat hat mit Beschluss vom 13. Januar 2003 die Änderung des § 4 (Höhe und Einteilung des Grundkapitals, bedingtes Kapital) der Satzung be-

schlossen.

Rechtsverhältnissse: Tag der Eintragung: 29. April 2003

Durch Beschluss der Hauptversammlung vom 8. April 2003 ist die Satzung in § 3 (Bekanntmachungen), in § 12 Abs. 1 Satz 1 (Einberufung der Aufsichtsratssitzungen), in § 12 Abs. 2 (Beschlussfassung durch den Aufsichtsrat), in § 12 Abs. 6 Satz 2 (Niederschrift über Beschlussfassung) und in § 14 (Aufsichtsrats-

vergütung) geändert.

Außerdem ist der bisherige § 15 der Satzung (Verwaltungsbeirat) gestrichen, die Überschrift von Abschnitt III. c) der Satzung geändert, die bisherigen §§ 16-

26 sind nunmehr §§ 15-25 der Satzung.

Der jetzige § 23 der Satzung ist in Absatz 2 durch Einfügen eines Satzes 2

(Sachausschüttung) geändert.

Tag der letzten Eintragung: 19. Mai 2005

Frankfurt an Main, den 13. Juni 2005.

E. Wilcke

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02284. – Recu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063133.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.



SOCIETE ANONYME DES ANCIENS MAGASINS JULES NEUBERG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 6.183.

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir modifier comme suit l'inscription des administrateurs, des fondés de pouvoir et des porteurs de signature par délégation de notre société au registre de commerce.

Conseil d'Administration

- 1. Madame Monique Feyereisen-Neuberg, Foetz: Présidente
- 2. Monsieur André Castagna, Howald: Administrateur-Délégué
- 3. Monsieur Henri-René Feyereisen, ingénieur diplômé, Luxembourg: Administrateur-Directeur
- 4. Mademoiselle Suzanne Feyereisen, Foertz: Administrateur
- 5. Monsieur Frank Feyereisen, Bergem: Administrateur

Fondés de pouvoir

Engagent valablement la Société pour toutes les affaires par signature conjointe de deux

- 1. Madame Monique Feyereisen-Neuberg, Présidente du Conseil d'Administration
- 2. Monsieur André Castagna, Administrateur-Délégué
- 3. Monsieur Henri-René Feyereisen, Ingénieur diplômé, Administrateur-Directeur

Ne signe que la corresponedance courante et les ordres de transferts bancaires du Département Financier ainsi que la correspondance des Départements commerciaux conjointement avec un fondé de pouvoir

4. Monsieur Roger Wintgens, Chef-comptable

Ne signent que la correspondance courante des Départements commerciaux conjointement avec un fondé de pouvoir

- 5. Monsieur Francis Hansen, Porteur de signature par délégation
- 6. Madame Martine Malecki, Porteur de signature par délégation
- 7. Monsieur Gérard Buso, Porteur de signature par délégation.

Toutes inscriptions à ce contraire sont à rayer.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SOCIETE ANONYME DES ANCIENS MAGASINS JULES NEUBERG

A. Castagna / H.-R. Feyereisen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05010. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060328.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.606.

EXTRAIT

- En date du 27 février 2003, la société CDC IXIS IMMO S.A., ayant son siège social à F-75009 Paris, 31, rue de Mogador, a cédé ses 100 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) comme suit:
 - * 19 parts à IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social 2 Bankgasse, A-1010 Vienne, Autriche,
 - * 19 parts à FOXY S.A., ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - * 14 parts à CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris,
 - * 48 parts à SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris;
- En date du 26 février 2004, la société IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social 2, Bankgasse, A-1010 Vienne, Autriche a cédé 5.537 parts sociales de classe A à la société ECUREUIL VIE, ayant son siège social 5, rue Masseran, F-75007 Paris et 18 parts sociales de classe A à la société PREDICA, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris;
- En date du 26 février 2004, la société FOXY S.A., ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a cédé 5.555 parts sociales de classe A à la société PREDICA, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris;
- En date du 26 février 2004, la société CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris a cédé 262 parts sociales de classe A à la société PREDICA, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris et 3.890 parts sociales de classe A à la société CAJA CASTILLA LA MANCHA, ayant son siège social 20, Parque de San Julian, 16 001 Cuenca, Espagne;
- En date du 26 février 2004, la société SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris a cédé 11.670 parts sociales de classe A à la société UNION MUTUALISTE RETRAITE, ayant son siège social 3 Square Max Hymans, F-75748 Paris cedex 15 et 2.243 parts sociales de classe A à la société ECUREUIL VIE, ayant son siège social 5, rue Masseran, F-75007 Paris;
- En date du 6 avril 2004, la société CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris a cédé 1.852 parts sociales de classe A à la société CEPAC, ayant son siège social place Estrangin Pastre, BP 108, 13 254 Marseille Cedex 6;



- En date du 6 avril 2004, la société SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris a cédé 6.174 parts sociales de classe A à la société SCI FONCIERE 1, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris;
- En date du 6 avril 2004, la société UMR, ayant son siège social 3 Square Max Hymans, F-75748 Paris Cedex 15 a cédé 3.408 parts sociales de classe A à la société CEPAC, ayant son siège social place Estrangin Pastre, BP 108, 13 254 Marseille Cedex 6 et 294 parts sociales de classe A à la société ILLMARINEN, ayant son siège social 1 Porkkalankatu, Helsinki, Finlande;
- En date du 6 avril 2004, la société ECUREUIL VIE, ayant son siège social 5, rue Masseran, F-75007 Paris a cédé 2.468 parts sociales de classe A à la société ILLMARINEN ayant son siège social 1 Porkkalankatu, Helsinki, Finlande;
- En date du 6 avril 2004, la société PREDICA, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris a cédé 1.851 parts sociales de classe A à la société ILLMARINEN, ayant son siège social 1 Porkkalankatu, Helsinki, Finlande;
- En date du 6 avril 2004, la société IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social 2 Bankgasse, A-1010 Vienne, Autriche a cédé 258 parts sociales de classe A à la société SCI FONCIERE 1, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris et 2.211 parts sociales de classe A à la société CFS MANAGED PROPERTY LTD, ayant son siège social 47, Martin Place PO BOX 3892, Sydney NSW 2001 Australie;
- En date du 6 avril 2004, la société FOXY S.A., ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a cédé 1.756 parts sociales de classe A à la société CEPAC, ayant son siège social place Estrangin Pastre, BP 108, 13 254 Marseille Cedex 6 et 713 parts sociales de classe A à la société CFS MANAGED PROPERTY LTD, ayant son siège social 47 Martin Place PO BOX 3892, Sydney NSW 2001 Australie;
- En date du 6 avril 2004, la société CAJA CASTILLA LA MANCHA, ayant son siège social 20, Parque de San Julian, 16 001 Cuenca, Espagne a cédé 1.234 parts sociales de classe A à la société ILLMARINEN, ayant son siège social 1 Porkkalankatu, Helsinki, Finlande;
- En date du 30 mars 2005, la société CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, ayant son siège social 47 Martin Place PO BOX 3892, Sydney NSW 2001 Australie a cédé 4.308 parts sociales de classe A à la société IPERE INVESTING MALTA LIMITED, ayant son siège social 167 Merchants Streets, Valleta VLT 03, Malta.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02508. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053613.3/1024/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 69.259.

EXTRAIT

En date du 10 octobre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095587.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TECTRONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 52.219.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires en date du 7 novembre 2005, que Monsieur Khan Mohammad Azam demeurant à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg est nommé gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 novembre 2005.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02935. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097110.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.



CALYON, Société Anonyme. Capital social: EUR 3.119.771.484,-.

Siège social: 92920 Paris La Défense, 9, quai du Président Paul Doumer.

CALYON SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.216.

Dont le siège est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 35.216 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés, C n° 128 du 15 mars 1991.

Changement des représentants permanents de la succursale de Luxembourg de CALYON:

Sont nommés respectivement Directeur Général et Directeur Général adjoint, Messieurs Charles Hamer et José Mouzon à dater du 1^{er} juillet 2005, en remplacement de Messieurs Gilles Normand et Philippe Durand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Les représentants de CALYON, succursale de Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094145.3/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

NeWeb HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 77.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 29 juillet 2003

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 3 juin 2002.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à Luxembourg,
- M. Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Est renommé Commissaire aux Comptes:

- VAN CAUTER, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095500.3/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SAXOPHONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.830.

EXTRAIT

Les administrateurs, Mesdames Martine Schaeffer, Danièle Martin et Gabriele Schneider ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schmit, ont démissionné.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097322.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.



LA PIEMONTAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 24.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2005

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, à L-1225 Luxembourg, 4. rue Béatrix de Bourbon.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:

- a) Maître Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
- b) Maître Pierrot Schiltz, avocat, né à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
- c) Maître Jean Luc Putz, avocat, né à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1979, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jeff Dummong, comptable, demeurant à L-5366 Münsbach, 136, rue Principale, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Copie conforme

Signature

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-B|06779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095756.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AMAZON SERVICES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500 .- .

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 93.815.

In the year two thousand and five, on the twenty seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AMAZON SERVICES EUROPE, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number B 93.815.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman acted that:

- I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and power of attorney, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 1 (one) share of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state that it has been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company;
- 2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The general meeting hereby decides to amend the stipulations of the last paragraph of article 12 of the Company's articles of association, in order to permit a single manager to bind the Company, even in the case of plurality of managers and to also permit delegations to non-managers for specific purposes.

In this perspective, the general meeting hereby approves the amendment of the stipulations of the last paragraphs of article 12 of the Company's articles of association, which shall read as follows:



«The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, also in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency».

For the avoidance of doubt, and to the extent necessary, the general meeting hereby approves and ratifies any and all delegations and sub-delegations which may have been granted by a manager of the Company or by the board of managers of the Company, as the case may be, from time to time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») de l'associé unique de la société AMAZON SERVICES EUROPE, S.à r.l (la «Société»), une «société à responsabilité limitée» luxembourgeoise, ayant son siège social sis 26, rue boulevard royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.815.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président acte que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que la part sociale de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représentant l'intégralité du capital de la Société, est représentée, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare expressément qu'il en a été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;
- 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Prèmiere résolution

L'assemblée générale par la présente décide de modifier les dispositions du dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, dans le but de permettre à un seul gérant d'engager la Société, même dans le cas d'une pluralité de gérants et de permettre également des délégations à des personnes non gérantes pour des missions spécifiques.

Dans cette perspective, l'assemblée générale approuve par la présente la modification des dispositions du dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, qui doivent être lus de la façon suivante:

«La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un des membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Pour lever toute ambiguïté, et dans la mesure nécessaire, l'assemblée générale approuve par la présente et ratifie toutes les délégations et sous-délégations qui ont pu être accordées par un gérant ou par le conseil de gérance, le cas échéant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.



Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2005, vol. 1485, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(088382.3/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

AMAZON SERVICES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.815.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

J. Elvinger.

(088383.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

INVESCO GT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.049.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'était tenue en date du 28 juin 2002 avait pris bonne note de la démission du Commissaire aux Comptes Arthur Andersen, Luxembourg et le Conseil d'Administration avait pris bonne note de la démission de sa fonction d'Administrateur de Monsieur Anthony Myers en date du 31 décembre 2003.

Pour INVESCO GT MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097413.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

FIN-ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 novembre 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Oscar Zabai, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), président et administrateur délégué;

Mmes Fedora Danelutti, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), administrateur;

Cristina Zabai, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096722.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.



MONTSEGUR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 87.186.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FERENCE SERVICES LIMITED, avec siège social à 24, de Castro Street, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée aux présentes par Monsieur Gilbert Muller, demeurant à professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

«le mandataire»:

agissant en sa qualité de mandataire spécial de John Foundation, avec siège social à Herrengasse 21, FL-9490 Vaduz. «le mandant»:

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme MONTSEGUR GESTION S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.186, a été constituée suivant acte reçu le 9 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 13 juillet 2002; que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 12 octobre 2004, en cours de publication au Mémorial C.
- II.- Que le capital social de la société anonyme MONTSEGUR GESTION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros), représentés par 1.800 (mille huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MONTSEGUR GESTION S.A.
 - IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société.
 - V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- VI.- Que son mandant s'engage de façon expresse à prendre à sa charge l'actif et le passif connu et inconnu de la société MONTSEGUR GESTION S.A., et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire démissionnaires de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.
- IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs et des certificats d'actions au porteur de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Muller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(096686.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

SINF S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 79.913.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mlle Simone Even, employée privée, demeurant à Ell, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098600.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE POUR LA REALISATION D'ACTIFS IMMOBILIERS DU GROUPE ARBED, Groupement d'Intérêt Economique (en liquidation).

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg C 8.

Clôture de liquidation

Extrait des résolutions prises par les membres du groupement dans le cadre de la clôture définitive de la liquidation du groupement

ad 4. Les membres décident de clôturer définitivement la liquidation et par conséquent, le groupement cesse d'exister à partir de ce jour.

ad 5. Tous les livres sociaux et documents seront conservés pendant cinq ans dans les archives d'ARBED S.A. avec adresse 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, conformément à l'article 22, paragraphe 9,1°, de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour les Membres

P. Peters

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097481.3/571/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,

Association sans but lucratif. Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 765.

Assemblée générale extraordinaire

Les membres de l'association réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2005 ont adopté les modifications aux statuts suivantes:

Art. 1er.

- 3° (modifié) Elle a pour objet:
- a. de sauvegarder et de défendre les intérêts professionnels tant matériels que moraux de ses membres regroupés dans les différentes carrières représentées auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT;
 - b. d'étudier les problèmes de ses membres;
 - c. de développer l'esprit de solidarité et de camaraderie entre les membres de l'association.

Art. 2

(modifié) Conformément à l'article 36.3. du statut général des fonctionnaires de l'Etat, l'association a été agréée en date du 18 juillet 1984 par arrêté ministériel en tant que représentation du personnel de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Art. 4.

3. (biffé)

Art. 5.

(modifié) La cotisation dont le montant ne pourra être supérieur à 125 EUR par an est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 8

(modifié) Le conseil d'administration se compose de membres effectifs et suppléants à élire au prorata de l'effectif des personnes en service auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT dans les différentes carrières à savoir:

- 1 membre, lorsque l'effectif de la carrière est inférieur à 100 unités;
- 2 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 101-200 unités;
- 3 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 201-300 unités;
- 4 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 301-400 unités;
- 5 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 401-500 unités;
- 6 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 501-600 unités; 7 membres, lorsque l'effectif de la carrière est compris entre 601-700 unités;
- 8 membres, lorsque l'effectif de la carrière est supérieur à 700 unités.

Sont à prendre en considération pour la détermination de l'effectif du personnel en service, le personnel actif de la banque ainsi que le personnel des services confiés ou rattachés à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT.

Les membres retraités sont représentés par un membre avec voix consultative au conseil d'administration. Le membre représentant les intérêts des retraités sera élu dans le cadre des dispositions prévues au chapitre VI.

Art. 9.

4. (modifié) A l'occasion du renouvellement des membres du conseil, une liste séparée est présentée pour chaque carrière conformément aux carrières insérées dans le statut des agents de la BCEE.



6. (modifié) Pour pouvoir participer à l'élection des membres du conseil d'administration et pour être éligible, les membres actifs de l'association doivent être âgés de 18 ans accomplis.

Art. 10.

5. (nouveau) Le conseil d'administration pourra co-opter sans droit de vote des membres de l'association.

Art. 13.

(modifié) Les problèmes spécifiques des différentes carrières peuvent être traités dans des groupes de travail à constituer, avant d'être soumis pour décision au conseil d'administration.

Δrt. 14

- 1. (modifié) L'assemblée générale ordinaire aura lieu avant le 30 avril de chaque année. Il sera loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre, à l'exception des dispositions prévues à l'article 9, alinéa 11
- 7. (modifié) Chaque fois que l'intérêt de l'association exige la formulation d'une résolution le conseil d'administration décide majoritairement sur le mode de la publication.

Art. 15.

(modifié) L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice en cours qui démarre le 1er octobre 2005 sera clôturé le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02628. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096898.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

SEVERINA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 80.214.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Ánja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEVERINA INVEST S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 682 du 28 août 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 80.214.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et désigne comme président/scrutateur Monsieur Michel Broca, gérant de société, demeurant à B-4630 Soumagne, 75, rue Rosa Luxembourg,

lequel choisit comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Démission du conseil d'administration.
- 2. Dissolution anticipée de la société.
- 3. Nomination de deux liquidateurs.
- 4. Détermination des pouvoirs des liquidateurs.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.



Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux.

Sont nommés liquidateurs:

- Monsieur Pierre Cavenaille, avocat, né à Liège (B), le 8 juillet 1946, demeurant à B-4000 Liège, 10, place du Haut-Pré,
- Monsieur Léon-Pierre Proumen, avocat, né à Verviers (B), le 4 août 1965, demeurant à B-4000 Liège, 10, place du Haut-Pré.

Quatrième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas ou elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leur pouvoir qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 825,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Broca, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 octobre 2005, vol. 319, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 novembre 2005.

A. Holtz.

(096700.3/2724/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

SURF IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 69.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2005

«Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Nadia Stoffel en sa qualité d'administrateur.»

«L'assemblée décide de nommer en son remplacement: Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à Moutfort.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes SOFINTER S.A. (anciennement FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.).»

«Septième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.»

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098607.3/820/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



BASELL AF S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. NELL AF, S.à r.l.).

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 107.545.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the sole shareholder:

B.I., S.à r.I., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 106.994 holder of four hundred three thousand twenty-six (403,226) shares;

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 13 October 2005.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of NELL AF, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 107.545, constituted by a notarial deed on April 20, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 879 of September 12, 2005; the articles of which were lastly amended on 26 July 2005, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

The agenda of the meeting shall be as follows:

Agenda:

- 1. Conversion of the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions;
- 2. Change of the name of the Company;
- 3. Restatement of the articles of association of the Company;
- 4. Confirmation of the registered office of the Company;
- 5. Appointment of the manager and general partner of the Company;
- 6. Appointment of the statutory auditors of the Company.

Transfer of one share of the Company.

After having reviewed the items on the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The appearing party resolves to convert the Company from its original form of a société à responsabilité limitée into the form of a société en commandite par actions, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The general meeting acknowledges that in accordance with articles 26-1, 26-2 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor AGN HORSBURGH & CO, réviseur d'entreprises, on the value of the aforementioned share capital has been established on 11 October 2005, a copy of which is attached to the present deed.

The conclusion of the report of AGN HORSBURGH & CO is the following: «On the basis of the work we have carried out and described above, and in accordance with Luxembourg Company Law, in our opinion, the net asset value of NELL AF, S.à r.l. is at least equal to EUR 50,000,024 as at 30 September 2005.»

Second resolution

The appearing party resolves to change the name of the Company from NELL AF, S.à r.l. into BASELL AF S.C.A., on the basis of the following resolution.

Third resolution

The appearing party approves the new articles of association of the Company, which shall read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of BASELL AF S.C.A. (hereinafter the «Company»).
 - Art. 2. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may issue public securities.



The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- **Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the manager. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager.
- **Art. 5.** The general partner of the company is liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), shall refrain from acting on behalf of the company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of fifty million and twenty-four Euro (EUR 50,000,024) consisting of four hundred three thousand two hundred twenty-six (403,226) shares with a par value of one hundred twenty-four Euro (EUR 124) each.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The shares of the company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the manager upon request of the relevant shareholder.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the manager or the board of auditors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 May of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with the unanimous consent of the shareholders present or represented.

The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Management

- **Art. 10.** The company shall be managed by BASELL AFGP, S.à r.l. in its capacity as general partner (associé commandité) and manager of the company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the company.
- **Art. 11.** The manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the board of auditors fall within the powers of the manager.
- **Art. 12.** The company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of any duly appointed representative of the manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the manager for specific transactions.
- Art. 13. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the company, the company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of auditors appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and ma-



jority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the company shall be dissolved and liquidated.

Art. 14. The appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the manager.

E. Board of auditors

- **Art. 15.** The business of the company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a board of auditors composed of not less than three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the board of auditors shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
- **Art. 16.** The members of the board of auditors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the board of auditors are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.
- **Art. 17.** In the event of the total number of members of the board of auditors falling below three or below one half of the number of members determined by the general meeting of shareholders, the manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the board of auditors are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions. The remuneration of the members of the board of auditors shall be set by the general meeting of shareholders.
- **Art. 18.** The board of auditors shall meet at the place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting. The board of auditors will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the board of auditors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of auditors.

The board of auditors shall be convened by its chairman or by the manager. A meeting of the board must be convened if any of its members so requests.

The chairman of the board of auditors will preside at all meetings of such board, but in his absence the board of auditors will appoint another member of the board of auditors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of auditors shall be given by letter, by telefax or by electronic mail (without electronic signature) to all its members at least (8) eight days prior to the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of the meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. The notice may be waived by the consent in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the board of auditors.

Any member of the board of auditors may act at any meeting of the board of auditors by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The board of auditors can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions are taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions of the board of auditors are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

The board of auditors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Any member of the board of auditors may participate in any meeting of the board of auditors by means of a conference call or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The member(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The company shall indemnify any member of the board of auditors and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the board of auditors of the company. He shall not be entitled to be indemnified in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct. In the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount incurred by such person and to be indemnified promptly upon noti-



fication of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the company shall reasonably require.

F. Financial year - Profits

- Art. 19. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.
- **Art. 20.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the manager by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 22. Subject to the approval of the manager, these Articles may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The appearing party confirms that the registered office of the Company will be located at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Fifth resolution

The appearing party resolves that the following person is appointed as general partner and manager of the Company for an unlimited time:

- BASELL AFGP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

Sixth resolution

The appearing party resolves that the following persons are appointed as statutory auditors of the Company for the time until the general meeting of shareholders which resolves on the annual accounts 2005:

- Mr Simon Baker, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, born on 26 December 1955 in Elgin, United Kingdom, UK;
- Mr Dawn Shand, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, born on 16 December 1960 in Harare, Zimbabwe;
- Mr Bertrand Duc, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, born on 01 July 1967 in Thionville, France.

Acknowledgement

B.I., S.à r.I., prenamed, hereby acknowledges that concurrently with the signature of this deed, B.I., S.à r.I. prenamed, has transferred one (1) share of the Company to BASELL AFGP, S.à r.I., prenamed, here represented by Mr Carsten Opitz, prenamed, by virtue of proxy given on 13 October 2005.

As a result of this transfer, the shares of the Company are held as follows:

- B.I., S.à r.I., prenamed, holds four hundred three thousand two hundred twenty-five (403,225) shares with a par value of one hundred twenty-four Euro (EUR 124) each,
 - BASELL AFGP, S.à r.l., prenamed, holds one (1) share with a par value of one hundred twenty-four Euro (EUR 124). BASELL AFGP, S.à r.l., prenamed, is represented and signs together with B.l., S.à r.l., prenamed, the present deed. There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu l'associée unique:

B.I., S.à r.I., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à, L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous la section B numéro 106.994, détentrice de quatre cent trois mille deux cent vingt-six (403.226) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associée unique de NELL AF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la Section B, numéro 107.545, constitué par acte notarié en date du 20 avril 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 879 du 12 septembre 2005 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société à commandite par actions;
- 2. Modification de nom de la Société:
- 3. Modification des statuts de la Société;
- 4. Confirmation du siège social de la Société;
- 5. Nomination du gérant et de l'associé commandité de la Société;
- 6. Nomination des commissaires de la Société.

Transfert d'une part sociale de la Société.

Après avoir revu l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, prend la résolution de convertir la Société de sa forme originale de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'associée unique reconnaît qu'en conformité avec les articles 26-1, 26-2 et 31-1 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprise AGN HORSBURGH & CO, concernant la valeur de la Société a été établi en date du 11 octobre 2005, une copie demeurant attachée au présent acte.

La conclusion du rapport de AGN HORSBURGH & CO est la suivante: «On the basis of the work we have carried out and described above, and in accordance with Luxembourg Company Law, in our opinion, the net asset value of NELL AF, S.à r.l. is at least equal to Euro 50,000,024 as at 30 September 2005.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer le nom actuel de la Société de NELL AF, S.à r.l. en BASELL AF S.C.A.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

- Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination de BASELL AF S.C.A. (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut procéder à une émission publique d'obligations.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 5.** L'associé commandité de la Société est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en



exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante millions et vingt-quatre euros (EUR 54.000.024) représenté par quatre cent trois mille deux cent vingt-six (403.226) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés parle gérant, sur demande de l'actionnaire pertinent.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le gérant ou le conseil des commissaires.

Elle peut aussi être convoquée par le gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le 15 mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante, une autre personne comme son mandataire. Les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

D. Gérance

- Art. 10. La Société sera administrée par BASELL AFGP, S.à r.l., en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»). Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gérance de la Société.
- Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil des commissaires de la Société appartiennent au Gérant.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de tout représentant dûment nommé ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant pour des opérations spécifiques.
- Art. 13. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de commissaires nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.
 - Art. 14. La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du gérant.

E. Conseil des commissaires

Art. 15. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil des commissaires d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribuer les fonctions d'un réviseur d'entrepri-



ses, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

- **Art. 16.** Les membres du conseil des commissaires seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du conseil des commissaires sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.
- Art. 17. Dans l'hypothèse où le nombre des membres du conseil des commissaires est inférieur à trois ou inférieur à la moitié du nombre des membres déterminés par l'assemblée générale des actionnaires, le gérant conviendra aussitôt une assemblée des actionnaires afin de combler les vacances. Si un ou plusieurs membres du conseil des commissaires sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit conseil, les membres présents peuvent nommer une personne, choisie parmi les actionnaires, pour les remplacer provisoirement, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions. La rémunération des membres du conseil des commissaires sera décidée par l'assemblée des actionnaires.
- Art. 18. Le conseil des commissaires se réunira à Luxembourg, à l'endroit prévu dans la convocation. Le conseil des commissaires élira un président parmi ses membres. Le conseil élira également un secrétaire, qui ne doit pas être un membre du conseil des commissaires et qui devra tenir le procès-verbal des réunions du conseil des commissaires.

Le conseil des commissaires est convoqué par son président ou par son gérant. Une réunion du conseil doit être tenue sur la demande d'un des ses membres.

Le président du conseil des commissaires présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil des commissaires pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique) à tous ses membres au moins (8) huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'agenda. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par lettre, télex, ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil des commissaires.

Chaque membre du conseil peut agir lors de toute réunion du conseil des commissaires en nommant un autre membre pour le représenter, soit par lettre, par télex ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Un même membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil des commissaires ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des membres du conseil des commissaires sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil des commissaires seront consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Toutes les procurations y resteront attachées. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Le conseil des commissaires pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Tout membre du conseil des commissaires pourra participer à une réunion du conseil des commissaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne.

Le(s) membre(s) n'engagent, en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en raison des engagements valablement fait par eux au nom de la Société. Ils ne sont que les agents autorisés et ne sont donc responsables que pour l'exécution de leur mandat.

La Société dédommagera tout membre du conseil des commissaires et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, des dépenses que le membre du conseil a raisonnablement encourues en raison de toute action, procès ou procédure auquel il peut être partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil des commissaires de la Société. Il n'aura pas droit à être dédommagé en raison d'affaires pour lesquelles il sera déclaré être responsable pour négligence ou mauvaise conduite. En cas d'arrangement, une indemnisation pour les affaires concernées lui sera seulement versée si la Société est avertie par son conseil que la personne qui doit être dédommagée n'est pas responsable d'un manquement à son devoir. Ce droit à un dédommagement n'exclut pas les autres droits auquel le membre du conseil des commissaires pourra avoir droit.

La Société avancera les frais, lors de procédures, de toute personne qui est dédommageable, et ce, avant tout arrangement final, dès réception de la Société d'un engagement écrit et légal, pris par cette personne, de rembourser le montant total qui lui a été avancé s'il est finalement décidé que cette personne n'a pas le droit d'être indemnisée. La conclusion de toute action, procès ou procédure par jugement, ordonnance, arrangement, condamnation, ou appel nolo contendere ou son équivalent, ne créera pas, d'elle-même, une présomption selon laquelle la personne indemnisable n'a pas satisfait au standard de conduite lui donnant droit à l'indemnisation. La Société fera, à cette personne, un paiement en argent équivalent au montant total déboursé par cette personne et sera du rapidement sur notification d'un engagement de dédommagement de la personne indemnisable, soutenue par des informations que la Société peut raisonnablement demander.

F. Exercice social - Bilan

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.



Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions finales - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'associée unique confirme que le siège social de la Société sera situé au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Cinquième résolution

L'associée unique, décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'associé commandité et gérant de la Société pour une période illimitée:

- BASELL AFGP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, pas encore inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes comme commissaires de la Société, leur mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de 2005:

- Monsieur Simon Baker, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, né le 26 décembre 1955 à Elgin, Royaume-Uni;
- Monsieur Dawn Shand, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, né le 16 décembre 1960 à Harare, Zimbabwe;
- Monsieur Bertrand Duc, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, né le 10 juillet 1967 à Thionville, France.

Reconnaissance

B.I., S.à r.I., prénommée, reconnaît par ceci que, concurremment avec la signature du présent acte, B.I., S.à r.I., prénommée, a transféré une (1) part sociale de la Société à BASELL AFGP, S.à r.I., prénommée, ici représenté par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2005.

Comme conséquence de ce transfert, les actions de la Société sont détenues comme suit:

- B.I., S.à r.I., prénommée, détient quatre cent trois mille deux cent vingt-cinq (403.225) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune,
- BASELL AFGP, S.à r.l., prénommée, détient une (1) action d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-).
 - BASELL AFGP, S.à r.l., prénommée, est représentée et signe avec BASELL AFGP, S.à r.l., prénommé, le présent acte. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 94, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

G. Lecuit.

(100871.3/220/493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.



PYRRHUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8352 Dahlem, 10, um Paerchen.

Rapport de l'Assemble générale ordinaire en date du 28 octobre 2005

A l'assemblée générale du 28 octobre 2005 il a été décidé du changement suivant:

- Changement du siège social à l'Article 1er:

«Art. 1er. Les membres existants et tous ceux qui deviendront membres par la suite forment une association sous la dénomination de PYRRHUS, A.s.b.l.

Le siège de l'association est établi à Dahlem, 10 um Paerchen, L-8352.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps suivant les dispositions des articles spécifiques de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée (Loi coordonnée).»

Dahlem, le 28 octobre 2005.

P. Thoma / D. Thoma-Zangerle / M. Tereba / A.S. Tereba.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03476. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097861.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

MITTAL STEEL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 79.343.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 août 2005 a élu M. Roelof Ijsbrand Baan, Chief Executive Officer, demeurant à Hofplein 20, 23rd floor, 3032 AC Rotterdam, Pays-Bas et M. Simon Evans, General Counsel, demeurant à Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres WIJ 6DA, Grande-Bretagne, administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Richard Leblanc et M. Lakshmi N. Mittal, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MITTAL STEEL EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098268.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 6.573.135.875,-.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Modification à apporter quant au nom et prénom d'un gérant.

Monsieur Li Victor Tzar Kuoi, 79, Deep Water Bay Road, HK-Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02560. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098525.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

EXCITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 30.644.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 17 octobre 2005 de la société EXCITE INVEST S.A. il a été décidé:

Inscription de l'adresse correcte de l'administrateur Monsieur David Schreiber: 147 Stamford Hill, London N16 5LG. Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098747.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



GROUPE LITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 43.727.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Marcel Tamai, employé privé, demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue d'Esch,
- 2. Monsieur Romain Höfler, employé privé, demeurante L-8381 Kleinbettingen, 19, rue de Steinfort,
- 3. Monsieur Serge List, employé privé, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GROUPE LITA, S.à r.l., avec siège à Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 avril 1993, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 16.011 de 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro L B 43.727.

II. Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par les comparants.

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société,
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités au mois de mars 1997 et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
 - ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,
- ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
 - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
 - Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4985 Sanem, 1, rue d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tamai, R. Höfler, S. List, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2005, vol. 433, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 novembre 2005.

(097585.3/232/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

AstraZeneca LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7B, Am Brill. R. C. Luxembourg B 20.733.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue an date du 16 septembre 2005:

Mme Françoise Bartoli, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39, rue Alphonse Renard, a été nommée administrateur en remplacement de M. James Ward-Lilley (administrateur démissionnaire);

M. James Ward-Lilley démissionne également de sa fonction d'administrateur-délégué.

Le mandat de Mme Françoise Bartoli prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Il résulte également du Conseil d'Administration tenu en date du 16 septembre 2005 que:

Mme Françoise Bartoli, administrateur de société, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39, rue Alphonse Renard, a été nommée administrateur-délégué en remplacement de M. James Ward-Lilley (administrateur-délégué démissionnaire).

Le mandat de Mme Françoise Bartoli prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098676.3/799/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs. R. C. Luxembourg B 26.593.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEFIREX HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 18 décembre 1987,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à la conversion en euros datée du 24 mai 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 19 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur James Junker, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Fagnoul, ingénieur, demeurant à B-4190 Ferrières, Chène, Hoymont

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elizabte Semedo Gonçalves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Fixation du siège social de la société à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs et modification subséquente de l'article 1, alinéa 2 et l'article 10, alinéa 1er des statuts.
 - 2) Acceptation de la démission des trois (3) administrateurs et nomination de trois (3) nouveaux administrateurs.
 - 3) Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - 4) Divers
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège de la société à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et de modifier par conséquent l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

- «Art. 1er. alinéa 2. Le siège social est établi à Wiltz.».
- «**Art. 10. alinéa 1**er. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai à onze heures à Wiltz au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 1989.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Micheline Briclet, demeurant à B-3040 Hull-Denberg, 6, Hasselheidestraadt (Ott);
- Monsieur Jozef Lison, demeurant à B-1030 Chaerveek, 109, rue Vonck;
- Madame Ariane Dekonink, demeurant à B-3040 Hull-Denberg, 6, Hasselheidestraadt (Ott);

avec effet immédiat et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement trois autres administrateurs, à savoir:

- Monsieur Georges Recule, consultant, né à B-Houtain-Saint-Siméon le 16 septembre 1947, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs;
- Mademoiselle Elizabete Semedo Gonçalves, secrétaire, née à Cruz Grande/Santa Catarina (Cap Vert) le 20 septembre 1976, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis;
- Maître James Junker, avocat, né à Luxembourg le 19 mai 1957, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A., avec siège social à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers, de la fonction de commissaire aux comptes et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur André Lefevbre, expert-comptable, né à B-Seraing le 21 mars 1950, demeurant professionnellement à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Juncker, F. Fagnoul, E. Semedo Gonçalves, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2005, vol. 469, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(099991.3/5770/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 26.593.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(099993.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ALTUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 97.407.

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALTUMA S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.407, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du le 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 17 du 7 janvier 2004.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de l'objet social en SOPARFI et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 2. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
- 3. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 4. Autorisation au Conseil d'Administration à nommer un administrateur-délégué.
- 5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et a prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé en celui de SOPARFI et en conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la



création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Jacques Simon de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé comme nouvel administrateur à partir de ce jour, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

- Monsieur Philippe Pedrini, administrateur de société, né le 15 novembre 1958 à Longwy, France, demeurant au 27, rue de la Gare. L-8229 Mamer.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 65, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100666.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

ALTUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 97.407.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1836 du 4 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100667.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

ÄRENZDALL JONGLËNSTER S.C.I., Société Civile Immobilière.

Les soussignés, associés dans la société ÄRENZDALL JONGLËNSTER S.C.I., réunis en AG, acceptent unanimement la cession intégrale des 80 parts non libérées de l'associé Jean-Marie Moes aux trois associés restants à raison de:

28 parts à l'associé Denis Dimmer;

26 parts à l'associé Georges Simon;

26 parts à l'associé Guy Staudt.

Par cette cession, Monsieur Jean-Marie Moes cesse ses fonctions d'associé et de gérant dans la société ÄRENZDALL JONGLËNSTER S.C.I. à ce jour.

Le prix de cession est fixé à 0,00 EUR étant donné que la société ÄRENZDALL JONGLËNSTER S.C.I. n'a exercé, à cette date, aucune activité commerciale et que les parts, d'une valeur nominale unitaire de 10 EUR, ne sont pas encore libérées.

Cet acte de cession gratuit est établi en cinq exemplaires.

Monsieur Denis Dimmer, associé, signature;

Monsieur Jean-Marie Moes, associé sortant, signature;

Monsieur Georges Simon, associé, signature;

Monsieur Guy Staudt, associé, signature.

Junglinster, le 16 avril 2005.

J. Seckler

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03446. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099182.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.



AZELIS S.A., Société Anonyme, (anc. FRANCHEM LUX, S.à r.l.).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of AZELIS S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the denomination of FRANCHEM LUX, S.à r.l., (hereafter the «Company») pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3 of January 2, 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated July 11, 2005, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

The meeting begins at ten a.m., Mr Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

- I. The present general meeting has been duly convened by registered mail to the Shareholders on October 19, 2005. The receipts are deposited on the desk of the bureau of the meeting.
- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. to amend the corporate object of the Company and to amend Article 2.1 of the articles of association of the Company accordingly;
 - 2. to approve and authorise, and, as the case may be, to ratify the entry by the Company into:
- an EUR 170,000,000 senior facilities agreement between the Company, as Company, Original Borrower and Original Guarantor, certain of the subsidiaries of the Company, as Original Borrowers and Original Guarantors, DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN, as Arranger, DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, as Agent and Security Agent, DRESDNER BANK AG, London Branch, as Issuing Bank and Original Lender (the Senior Facilities Agreement) including, without limitation:
- Clause 23 (Guarantee and Indemnity), according to which, among others, the Company guarantees to each Finance Party the performance by each Borrower of all its obligations under the Senior Facilities Agreement.
- any of the following general undertakings to be made by the Company in accordance with the Senior Facilities Agreement: Clause 27.6 (Merger), Clause 27.7 (Change of Business), Clause 27.9 (Joint Ventures), Clause 27.10 (Holding Company), Clause 27.18 (Payment on shares), Clause 27.19 (No Payments to the Shareholders), Clause 27.21 (Share Issue); and
 - the mandatory prepayment provisions of Clause 12.1 (Change of Control and sale) and of Clause 12.2 (Listing).
- the subordination agreement between, amongst others, the Original Equity Investors (being the funds managed or advised by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ELECTRA EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG and ELECTRA EUROPEAN FUND L.P.), the Obligors, including the Company, and the Finance Parties, relating, inter alia, to a subordination of any payment claims the Original Equity Investors may have against member of the Group;
- the security agency agreement between, amongst others, the Finance Parties and the Obligors, including the Company.
- the pledge over banks accounts agreement in relation to the Company's bank accounts between the Company, as pledgor, and the DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxembourg, as Agent and Security Agent.
- the pledge of receivables agreement in relation to certain receivables held by the Company under and in connection with certain intra-group loans, between the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Agent and Security Agent.
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS ITALIA, S.p.a. between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent.
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS IBERICA S.A. between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent.
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS NORDIC A/S between, amongst ohers, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent.
- 3. to approve, authorise and as the case may be, ratify the entry by the Company into any other documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates or powers of attorney that may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the entry by the Company into the documents referred to above under item 2 hereabove and the transactions envisaged thereby.
- III. That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the



proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV. It results from that list that out of the twenty-eight thousand four hundred and fifty-three (28,453) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire capital of seven hundred eleven thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 711,325.-), twenty-four thousand five hundred and forty-seven (24,547) shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to change the corporate object of the Company and resolves to amend accordingly article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

- «2.1.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.1.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 2.1.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 2.1.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.»

Second resolution

The meeting approves and authorises, and as the case may be, ratifies the entry by the Company into:

- a EUR 170,000,000 senior facilities agreement between the Company, as Company, Original Borrower and Original Guarantor, certain of the subsidiaries of the Company, as Original Borrowers and Original Guarantors, Dresdner Kleinwort Wasserstein, as Arranger, DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, as Agent and Security Agent, DRESDNER BANK AG, London Branch, as Issuing Bank and Original Lender (the Senior Facilities Agreement) including, without limitation:
- Clause 23 (Guarantee and Indemnity), according to which, among others, the Company guarantees to each Finance Party the performance by each Borrower of all its obligations under the Senior Facilities Agreement.
- any of the following general undertakings to be made by the Company in accordance with the Senior Facilities Agreement: Clause 27.6 (Merger), Clause 27.7 (Change of Business), Clause 27.9 (Joint Ventures), Clause 27.10 (Holding Company), Clause 27.18 (Payment on shares), Clause 27.19 (No Payments to the Shareholders), Clause 27.21 (Share Issue); and
 - the mandatory prepayment provisions of Clause 12.1 (Change of Control and sale) and of Clause 12.2 (Listing);
- the subordination agreement between, amongst others, the Original Equity Investors (being the funds managed or advised by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ELECTRA EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG and ELECTRA EUROPEAN FUND L.P.), the Obligors, including the Company, and the Finance Parties, relating, inter alia, to a subordination of any payment claims the Original Equity Investors may have against member of the Group;
- the security agency agreement between, amongst others, the Finance Parties and the Obligors, including the Company;
- the pledge over banks accounts agreement in relation to the Company's bank accounts between the Company, as pledgor, and the Dresdner Bank AG, Niederlassung Luxembourg, as Agent and Security Agent;
- the pledge of receivables agreement in relation to certain receivables held by the Company under and in connection with certain intra-group loans, between the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Agent and Security Agent;
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS ITALIA, S.p.a. between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent;
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS IBERICA S.A. between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent;
- the share pledge agreement in relation to the shares in AZELIS NORDIC A/S between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent.

Third resolution

The meeting approves, authorises and as the case may be, ratifies the entry by the Company into any other documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates or powers of attorney that



may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the entry by the Company into the documents referred to in the second resolution hereabove and the transactions envisaged thereby.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a m

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AZELIS S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous la dénomination FRANCHEM LUX, S.à r.l., (ci-après la «Société») suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3 du 2 janvier 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Nevez, maître en droit, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées aux actionnaires le 19 octobre 2005.

Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. de modifier l'objet de la Société et, en conséquence, de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société;
- 2. d'approuver et d'autoriser, et le cas échéant, de ratifier la conclusion par la Société de:
- un «EUR 170.000.000 senior facilities agreement» entre la Société, comme Société, Original Borrower et Original Guarantor, certaines des filialies de la Société, comme Original Borrowers et Original Guarantors, DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN, comme Arranger, DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, comme Agent et Security Agent, DRESDNER BANK AG, London Branch, comme Issuing Bank et Original Lender (le Senior Facilities Agreement) incluant, sans limitation:
- Clause 23 (Guarantee and Indemnity), selon laquelle, entre autres, la Société garantit à chaque Finance Party l'exécution par chaque Borrower de toutes ses obligations sous le Senior Facilities Agreement;
- chacune des actions suivantes à être executées par le Société conformément au Senior Facilities Agreement: Clause 27.6 (Merger), Clause 27.7 (Change of Business), Clause 27.9 (Joint Ventures), Clause 27.10 (Holding Company), Clause 27.18 (Payment on shares), Clause 27.19 (No Payments to the Shareholders), Clause 27.21 (Share Issue);
 - le prépaiement obligatoire prévu par la Clause 12.1 («Change of Control and sale») et de la Clause 12.2 (Listing);
- le «subordination agreement» entre, entre autres, l'Original Equity Investors (étant le fond géré ou conseillé par ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ELECTRA EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG et ELECTRA EUROPEAN FUND L.P.), les Obligors, incluant la Société, et les Finance Parties, relative, entre autre, à un «subordination of any payment claims», que l'Original Equity Investors pourrait avoir contre les membre du Group;
 - le «security agency agreement» entre, entre autres, les Finance Parties et les Obligors, incluant la Société;
- le «pledge over banks accounts agreement» en relation avec les comptes bancaires de la Société entre la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxembourg, comme Agent et Security Agent;
- le «pledge of receivables agreement» en relation avec certaines créances détenues par la Société sous et en relation avec certains prêts intra-groupe, entre la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, comme Agent et Security Agent;
- le «share pledge agreement» en relation avec les actions de AZELIS ITALIA, S.p.a. entre, entre autres, la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, comme Security Agent;
- le «share pledge agreement» en relation avec les actions de AZELIS IBERICA S.A. entre, entre autres, la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, et Security Agent.
- le «share pledge agreement» en relation avec les actions de AZELIS NORDIC A/S entre, entre autres, la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, comme Security Agent.
- 3. d'approuver et autoriser, et le cas échéant, de ratifier, la conclusion par la Société des documents, actes, instruments, contrats, notices, reconnaissance, lettre de confirmation, certificats, ou procuration, qui peuvent être accessoi-



res, nécessaire, requis, ou utiles à la conclusion par le Société des documents dont il est fait référence sous le point 2 ci-dessus, ainsi que les transactions qui y sont envisagées.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois (28.453) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent onze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 711.325,-), vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept (24.547) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence, décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

- «2.1.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.1.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 2.1.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 2.1.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et autorise, et si c'est nécessaire, ratifie l'exécution par la Société des contrats suivants:

- un «EUR 170,000,000 senior facilities agreement» entre la Société, comme Société, Original Borrower et Original Guarantor, certaines des filialies de la Société, comme Original Borrowers et Original Guarantors, Dresdner Kleinwort Wasserstein, comme Arranger, DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, comme Agent et Security Agent, DRESDNER BANK AG, London Branch, comme Issuing Bank et Original Lender (le Senior Facilities Agreement) incluant, sans limitation:
- Clause 23 (Guarantee and Indemnity), selon laquelle, entre autres, la Société garantit à chaque Finance Party l'exécution par chaque Borrower de toutes ses obligations sous le Senior Facilities Agreement.
- chacune des actions suivantes à être executés par le Société conformément au Senior Facilities Agreement: Clause 27.6 (Merger), Clause 27.7 (Change of Business), Clause 27.9 (Joint Ventures), Clause 27.10 (Holding Company), Clause 27.18 (Payment on shares), Clause 27.19 (No Payments to the Shareholders), Clause 27.21 (Share Issue);
 - le prépaiement obligatoire prévu par la Clause 12.1 (Change of Control and sale) et de la Clause 12.2 (Listing).
- le «subordination agreement» entre, entre autres, l'Original Equity Investors (étant le fond géré ou conseillé par ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ELECTRA EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG et ELECTRA EUROPEAN FUND L.P.), les Obligors, incluant la Société, et les Finance Parties, relative, entre autre, à un «subordination of any payment claims», que l'Original Equity Investors pourrait avoir contre les membre du Group;
 - le «security agency agreement» entre, entre autres, les Finance Parties et les Obligors, incluant la Société.
- le «pledge over banks accounts agreement» en relation avec les comptes bancaires de la Société entre la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxembourg, comme Agent et Security Agent.
- le «pledge of receivables agreement» en relation avec certaines créances détenues par la Société sous et en relation avec certains prêts intra-group, entre la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, comme Agent et Security Agent.
- le «share pledge agreement» in relation to the shares in AZELIS ITALIA, S.p.a. between, amongst others, the Company, as pledgor, and DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, as Security Agent.
- le «share pledge agreement» en relation avec les actions de AZELIS IBERICA S.A. entre, entre autres, la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG Niederlassung Luxemburg, et Security Agent.



- le «share pledge agreement» en relation avec les actions de AZELIS NORDIC A/S entre, entre autres, la Société, comme gageur, et DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxemburg, comme Security Agent.

Troisième résolution

L'assemblée approuve et autorise, et le cas échéant, de ratifie, la conclusion par la Société des documents, actes, instruments, contrats, notices, reconnaissance, lettre de confirmation, certificats, ou procuration, qui peuvent être accessoires, nécessaire, requis, ou utiles à la conclusion par le Société des documents dont il est fait référence sous le point 2 ci-dessus, ainsi que les transactions qui y sont envisagées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Pedoni, X. Nevez. F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 57, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

A. Schachtgen.

(100637.3/230/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

AZELIS S.A., Société Anonyme, (anc. FRANCHEM LUX, S.à r.l.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 82.839.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1770 du 28 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100639.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 111.848.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of October. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process,

represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 24th, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or oth-



erwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision



can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

- **Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.
 - Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the nine hundred (900) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-).

The amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;



- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cing, le vint-cing octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par M. Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.
- Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux neuf cents (900) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-).

Un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;
- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur délégué, né le 7 Janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni:
- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

La durée du mandat des gérants est illimitée.

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.



2. Fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 8, case 4. – Reçu 225 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100744.3/211/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FINTRALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2350 Strassen, rue des Primeurs. R. C. Luxembourg B 34.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Rosa Lopes, employée privée demeurant à Frisange, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098669.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ACFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 40.986.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Christel Bernard, employée privée demeurant à Athus, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098670.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 54.225.

Les administrateurs de la société ont décidé de co-opter Monsieur lain Taylor, administrateur de société, né le 16 novembre 1968 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant au 10, Queen's Terrace, Aberdeen (Royaume-Uni), ABO 1YG, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Abel Godfrey, administrateur démissionnaire, avec effet au 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2005, réf. LSO-BI00299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098815.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 54.225.

Les administrateurs de la société ont décidé de révoquer Monsieur Abel Godfrey, en tant qu'administrateur-délégué, avec effet au 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098816.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EUROBARBICAN, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 274.300,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 104.582.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 octobre 2005

L'associé unique prend acte de la démission de M. Robert lan Kauffman en sa qualité de gérant de classe A de la société, avec effet au 17 octobre 2005 et nomme M. Jean-Paul Frisch, demeurant au 12, rue des Romains, 4974 Dippach, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de classe A, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée approuvant les comptes annuels pour l'année 2005.

L'associé unique renouvelle également les mandats de M. Jonathan Ashley, demeurant au 21, Carlton Hill Road, Londres NW8 0JX, Royaume-Uni, comme gérant de classe A et M. Luc Hansen, demeurant au 5, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée approuvant les comptes annuels pour l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROBARBICAN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098713.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BS3 GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 89.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 juillet 2005

- 1. L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, co-opté en remplacement de Monsieur Davide Enderlin, Président démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 22 mars 2005;
- 2. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration:
 - M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
 - M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes; pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BS3 GROUP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098765.3/815/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



SEA ISLAND COTTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: CHF 10.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.129.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 16 juin 2005, la démission de Monsieur Koen Van Baren de ses fonctions de gérant a été acceptée avec effet au 10 juin 2005.

Monsieur Peter Bun a été nommé aux fonctions de gérant, pour une durée illimitée et avec effet au 10 juin 2005, en remplacement de Monsieur Koen van Baren.

Le siège social de la société a été transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Au 8 novembre 2005, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Peter Bun, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour SEA ISLAND COTTON, S.à r.l.

B. Nasr

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099033.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 septembre 2005

Suite à la recommandation du Comité du Conseil du 25 juillet 2005, le Conseil d'Administration du 14 septembre a décidé de nommer avec effet immédiat, Monsieur Jacques Peters, en tant que membre du Conseil d'Administration de la KBL, en remplacement de Monsieur Antoine D'Hondt dont il terminera le mandat. Conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion le 26 avril 2006.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

M.P. Gillen / J.P. Loos

Secrétaire Général / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099326.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

ANI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 20.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Chistel Bernard, employée privée demeurant à Athus, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098671.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



KREDIETBANK INFORMATIQUE G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C 2.

Extrait des résolutions de l'assemblée du 28 janvier 2003

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Daniel Van Hove de sa fonction de gérant à partir du 28 janvier 2003. L'Assemblée décide de nommer M. Ahmet Eren, comme nouveau gérant en remplacement de Daniel Van Hove.

Extrait des résolutions de l'assemblée du 16 août 2005

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Ahmet Eren de sa fonction de gérant à partir du 16 août 2005.

L'Assemblée décide de nommer M. Michel Meert - KTL, comme nouveau gérant en remplacement de M. Ahmet Eren.

L'Assemblée confirme Mme Christiane Pieltain - KTL, MM. Jean Hartert - KBL et Jean-Luc Martino - KBL dans leurs fonctions de gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour KREDIETBANK INFORMATIQUE G.I.E.

Ch. Pieltain / M. Meert

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099325.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

NOVAKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 61.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099390.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 40.411.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2004 et du Conseil d'administration en date du 4 janvier 2005, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Les démissions de Madame Evelyne Guillaume et de Messieurs Paul Lutgen et Luc Braun en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.
 - 2) Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:
- PARDIS II S.A., société anonyme de droit belge, n° d'entreprise 0476 528 534, avec siège social à Le Pucet Bois de Chènemont, B-5032 Corroy-Le-Château, Président du Conseil d'administration,
- SOGESMA S.A., société de droit belge, n° d'entreprise 866 517 727, avec siège social au 204, route de Mettet, B-5620 Florennes, Administrateur-délégué,
- Monsieur Philippe Lemaître, né le 29 septembre 1945 à Charleroi (Belgique), demeurant 18, rue du Beau Vallon, B-5100 Wépion,
- Monsieur André Marchandise, né le 24 février 1948 à Alleur (Belgique), demeurant 11, rue Albert 1er, B-4053 Embourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098796.3/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



G.F.I. S.A., GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.114.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A. - G.F.I. S.A. a été transféré avec effet à la date du 15 janvier 2006 à l'adresse suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Suite au changement d'adresse de Monsieur Hervé Guinamant et de Monsieur Philippe Le Mee, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Jean-François Baralon, Directeur Administratif et Financier, IXIS ASSET MANAGEMENT, 7, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, B.P. 541, F-75015 Paris,

Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Hervé Guinamant, Head of Marketing and Communication, IXIS ASSET MANAGEMENT, 7, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, B.P. 541, F-75015 Paris,

Monsieur Philippe Le Mee, Chargé d'Affaires Senior, IXIS ASSET MANAGEMENT, 7, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, B.P. 541, F-75015 Paris.

Pour GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A. - G.F.I. S.A., Société Anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098874.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SYMBOLIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 92.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2005

La société WINFIELD DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, The General Public Registry Directorate, Card N° 435275, Doc. 478181, Panama City, seul et unique associé de la société, déclarait son intention de vendre toutes les cinq cents (500) parts sociales de la société à Monsieur Nicolas Sébastien Henri Kowalski, né le 17 avril 1977 à Paris, demeurant à F-75014 Paris, 28, rue Delambre.

Le nouvel associé unique déclare accepter la cession de parts prémentionnée pour la société conformément à l'article 1690 du code civil, avec dispense de signification.

La répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

 Nicolas Sébastien Henri Kowalski
 500 parts

 Total
 500 parts

Est nommé nouveau gérant avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Nicolas Sébastien Henri Kowalski, commerçant, né le 17 avril 1977 à Paris, demeurant à F-75014 Paris, 28, rue Delambre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

SYMBOLIX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK02987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099322.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PREBLI FINANCE CORPORATION, Société à responsabilité limitée. (anc. PREBLI EU SERVICES, S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 90.131.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098997.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



ANIGOLET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 12.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Véronique Kayser, employée privée demeurant à Arlon, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098672.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BISHO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 40.441.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Chistel Bernard, employée privée demeurant à Athus, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098673.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

B.M.T. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 20.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Dominique Maron, employée privée demeurant à Martilly, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098674.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.439.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02574, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

G. Birchen

(099009.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



CHIBI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 40.987.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mlle Marie-France Lux, employée privée demeurant à Athus, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098675.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DE VLIER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 82.683.

Procès-verbal du conseil d'administration en date du 11 octobre 2005

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte les décisions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Peter De Roo en tant qu'administrateur-délégué et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration, décide que la société sera dans tous les cas, également en cas de délégation de pouvoirs par le conseil à un tiers, et en vertu de l'article 12 des statuts, engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, Monsieur Peter De Roo.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures, après lecture et approbation du présent procèsverbal.

L. Van Tuyckom / P. De Roo / G. Claude

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05121. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100804.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

DE VLIER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 82.683.

Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société, le 11 octobre 2005

Après délibération, les actionnaires présents ou représentés prennent résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, accepte la démission de Monsieur Jan Parys en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et lui donne décharge de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué et cela jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale, conformément à l'article 13 des statuts, autorise le conseil d'administration à nommer comme administrateur-délégué Monsieur Peter De Roo, déjà administrateur.

L'assemblée générale prend acte du fait que l'autorisation de commerce de la société devra être régularisée en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société, le 11 octobre 2005

Deuxième résolution

La société sera dans tous les cas, également en cas de délégation de pouvoirs par le conseil à un tiers, et en vertu de l'article 12 des statuts, engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, Monsieur Peter De Roo, dont elle a autorisé la nomination par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

L. Van Tuyckom / G. Baumann / G. Claude

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05123. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100803.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FAISPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 83.792.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouveau Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Par cette même assemblée Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été appelée aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2007. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour FAISPRO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100834.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

DOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 64.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2005

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Björn Odlander, Administrateur, avec adresse au 8, Ragnaröksvägen à S-18264 Djursholm et les mandats d'administrateur de classe B de Monsieur Dag Fredrik Richter, Administrateur, avec adresse au 16, route de Fournex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz Sundström, Administrateur, avec adresse au 15, Mosacher à CH-8126 Zumikon ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le 27 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098826.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

QUESTALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 69.440.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour QUESTALON S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(099011.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.



proma UNTERNEHMENSBERATUNG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 40, boulevard G.-D. Charlotte.

H. R. Luxemburg B 111.865.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Sonja Theodora Krisam, geborene Lauer, geboren am 10. Januar 1958 in Losheim am See (Deutschland), wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Wolfsborn 53.

Welche Komparentin, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung proma UNTERNEHMENSBERATUNG, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

- 1. Die Erbringung gewerblicher Dienstleistungen jedweder Natur, insbesondere die Ausübung von Unternehmensund Wirtschaftsberatung, insoweit diese nicht einem gesetzlich festgelegten freien Beruf zuzurechnen sind.
- 2. Im weiteren umfasst der Zweck der Gesellschaft jedwede gewerbliche Vermittlungs- und Handelstätigkeit, soweit diese nicht gesetzlich besonders geregelt ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

- Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.
- Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu einhundertfünfunzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Sonja Krisam geborene Lauer, vorbenannt, 100 Anteile.

Der Gesellschaftsanteil wurde voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde

- Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.
- Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.



Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
 - der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.
- **Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Herbert Haupenthal, Geschäftsführer, geboren am 19. März 1967 in Wadern (Deutschland), wohnhaft in D-66620 Nonnweiler-Primstal, Hauptstraße 56, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, ist ab einem Betrag der fünftausend Euro (EUR 5.000,-) übersteigt, die gemeinsame Unterschrift der bestellten Geschäftsführer notwendig.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard G.-D. Charlotte.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Krisam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 3, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. November 2005.

P. Bettingen.

(100960.3/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

RENDITE LUX I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 82.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098893.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck